

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Lundi 14 avril 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025014

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Bourguet Sébastien (procuration à Mr Lafont Eric)

A été nommé secrétaire : Mme Anne-Marie BONOT

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 31/03/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 030-213001092-20250414-DE2025014-DE

Objet de la délibération : Approbation Budget Mairie 2025

Le Conseil Municipal d'Euzet

Monsieur le Maire présente le budget principal 2025 de la commune. Il précise que les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 930 893.16 €

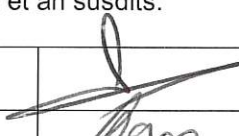
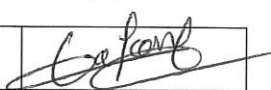
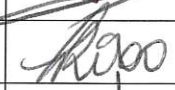
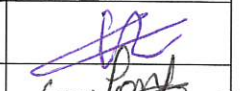
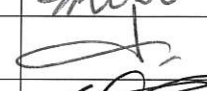
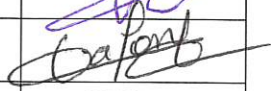
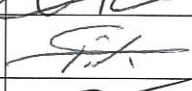
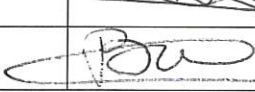
Section investissement : 1 014 118.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le budget principal de la commune tel que présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 030-213001092-20250414-BP2025-BF

Date de convocation : 31/03/2025

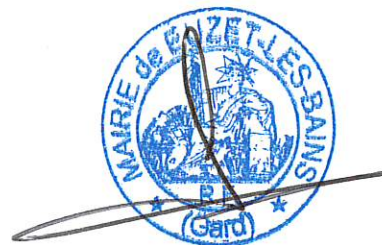
Présenté par Cyril Ozil (1),

A Salle du Conseil Municipal d'Euzet, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal d'Euzet(2), réunie en session ordinaire

A salle du conseil municipal d'Euzet, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal d'Euzet (2),(3).



BONOT Anne-Marie , Conseillère municipale	
BOURGUET Sébastien , Conseiller Municipal (PROCURATION A ERIC LAFONT)	
BUCHON Christine , Conseillère municipale	
CROXO Charles , Conseiller Municipal	
CROXO Stéphanie , Première Adjointe au Maire	
LAFONT Eric , Conseiller municipal	
LAINE Jean-Michel , Conseiller Municipal	
OZIL Cyril , Maire	
OZIL Sylvain , Conseiller Municipal	
RECHT Caroline , Conseillère Municipale	
SAUVAYRE Jean-Luc , Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Cyril Ozil (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 15/04/2025 A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.